

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

DECISION MUNICIPALE N° 2024/04/18

Le Maire de Merville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Merville en date du 25 mai 2020, portant délégations accordées au Maire ;

Vu, la nomenclature comptable M57 applicable à la commune de Merville depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Vu, la délibération n°2024-013 du 26 mars 2024 exécutoire le 15 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 qui prévoit 500 € de crédits autorisés sur le chapitre 67 intitulé « charges exceptionnelles » en dépenses de la section de fonctionnement ;

Vu, la délibération n°2024-013 du 26 mars 2024 exécutoire le 15 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 qui ne prévoit aucun crédit autorisé sur le chapitre 014 intitulé « atténuation de charges » en dépenses de la section de fonctionnement ;

Vu, la délibération n°2024-013 du 26 mars 2024 exécutoire le 15 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 qui stipule que Madame le Maire est autorisée à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits afférents aux dépenses de personnel ;

CONSIDERANT que les crédits autorisés sur les chapitres précités ne sont pas suffisants et qu'il convient de les abonder pour permettre l'enregistrement d'opérations comptables ;

CONSIDERANT la possibilité de Madame le Maire de réaliser des virements de crédits par décision municipale ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Un mouvement de crédits est opéré sur le budget primitif 2024 comme suit :

- Chapitre 014, compte 7391112 : + 1 100 €
- Chapitre 67, compte 673 : + 9 000 €
- Chapitre 011, compte 6042 : - 10 100 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière du service de gestion comptable de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Toulouse (31).

Fait à Merville, le 18 avril 2024,

Affiché le : 18/04/2024

